

Emmené par leur Bâtonnier, Me Thierry Troin, ils viennent de reconduire « la grève des audiences et désignations civiles et pénales jusqu'au 6 avril ».

Une caisse largement bénéficiaire...et bien gérée...

L'un des avocats du mouvement, Olivier Siben, nous a expliqué les enjeux de cette lutte contre la réforme des retraites aujourd'hui adoptée via la procédure de l'article 49.3 à l'Assemblée Nationale. « C'est une grève interprofessionnelle qui s'est cristallisée le 26 février dernier avec l'occupation du Palais de Justice de Nice. A Paris, il y a eu une grosse manifestation le 3 février avec plus de 36 000 participants en provenance des 164 Barreaux de France ». Pour autant, le gouvernement n'a pas fait un pas en direction des Avocats « comme il a pu le faire avec les Pompiers ou les Policiers ». Pour bien comprendre, il faut savoir que la caisse autonome de retraite des Avocats est « bénéficiaire de plus de 300 millions par an et que chaque année, nous reversons 100 Millions d'euros au régime général en vertu de la compensation, disposition en vigueur depuis l'ordonnance de 1945 »... Cette Caisse Nationale des Barreaux de France (CNBF) est particulièrement bien gérée car pour 1 retraité, il y a 4 actifs qui cotisent.

Un double hold-up de l'État

Aujourd'hui, les réserves de cette Caisse représentent plus de 2 milliards d'euros. En fusionnant la caisse des Avocats dans le régime général, le gouvernement réalise un double hold-up des 2 milliards et des 300 millions/an. Dans ces conditions, le mouvement de grève des Avocats est aisément compréhensible, eux qui ne souhaitent qu'une dérogation comme celle accordée à d'autres corps de l'État comme les Pompiers et les Policiers. Mais la « cagnotte » est sans doute trop appétissante pour le gouvernement cède à leurs justes revendications. Et Olivier Siben de conclure : « Beaucoup de cabinets sont en difficultés mais ils comprennent qu'il en va de leur avenir .La grève a été reconduite à une écrasante majorité de 56 % pour un mouvement dur et total ». Rendez-vous le 6 avril pour savoir ce que les Avocats décideront à moins qu'entre temps, les négociations aient été amorcées...

Pascal Gaymard

Partager :